

Parc éolien le Grand Arbre à Solesmes (59)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

Pièce 2 : Sommaire inversé

Juillet 2016



Pièces constitutives du Dossier de Demande d'Autorisation Unique (DAU)

Pièces	Sous-partie	Descriptif du contenu	Références du CERFA
Pièce 1 : CERFA	/	Lettre de la Demande CERFA complété et signé	/
Pièce 2 : Sommaire inversé	/	Sommaire inversé	/
Pièce 3 : Description de la demande ou Présentation générale	/	Informations sur le demandeur et sur le projet prévues à l'article R512-3 du code de l'Environnement : <ul style="list-style-type: none"> • Description complémentaire du projet et du demandeur : <ul style="list-style-type: none"> • Données administratives du demandeur, • Description du projet, • Emplacement de l'installation, • Nature et volume des activités, • Capacités techniques et financières du demandeur, • Garanties financières • Dispositions de remise en état et démantèlement. 	AU-01 AU-02 PJ-10
Pièce 4 : Etude d'impact Et Résumé non technique de l'étude d'impact	4-1	Etude d'impact prévue à l'article L. 122-1 du code de l'environnement dont le contenu de l'étude d'impact est défini à l'article R. 122-5 et complété par l'article R. 512-8 du code de l'Environnement Dont : <ul style="list-style-type: none"> • Etude d'incidence Natura 2000 conformément aux articles L.414-4 et R.414-19 et suivants du code de l'Environnement 	AU-06 et suivants AU-08 et suivants
	4-2	Résumé non technique de l'étude d'impact	AU-07
Pièce 5 : Etude de dangers et Résumé non technique de l'étude de danger	5-1	Etude de dangers prévue à l'article L. 512-1 et définie à l'article R. 512-9 du code de l'environnement Conformité des liaisons électriques du projet d'ouvrage privé au titre de l'article L.323-11 du code de l'Energie	AU-09 et suivants PJ-03
	5-2	Résumé non technique de l'étude de danger	
Pièce 6 : Documents demandés au titre du code de l'Urbanisme	/	Projet architectural Cartes et plans du projet architectural	AU-10 et suivants
Pièce 7 : Documents demandés au titre du code de l'Environnement	7-1	Cartes et plans Expertises techniques annexées au dossier : <ul style="list-style-type: none"> • Etudes écologiques • Etude acoustique • Etudes paysagères 	AU-03 AU-04 AU-05
	7-2a et b 7-3 7-4a et b		
Pièce 8 : Accords et avis consultatifs	8-1	Avis DGAC – Météo-France – Défense	PJ-05
	8-2	Avis des maires et des propriétaires pour la remise en état	PJ-06

Fiche contrôle qualité

Destinataire du rapport :	Parc éolien le Grand Arbre
Site :	SOLESMES (59)
Interlocuteur :	Régis Hubau
Adresse :	12 rue de la fontaine 59121 PROUVY
Email :	Regis.hubau@escofi.fr
Téléphone/télécopie :	03-27-21-99-22 /
Téléphone portable :	06-71-15-38-30
Intitulé du rapport :	Dossier Unique - Pièce 2 - Sommaire inversé
N° du rapport / Version / date :	R/ 6108654-V01 du 22/07/2016
Rédacteur	Alexandre Quenneson - Ingénieur d'études
Vérificateur - Superviseur	Perrine LECOEUICHE - Chef de Projets

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE (Remplissez la case lorsque concerné)						
Pièces	Reference CERFA	Dossier(s) concerné(s)	Nom du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations	
Code de l'Environnement	CERFA précisant ; -identité du demandeur -emplacement de l' installation -nature et volume des activités, -rubrique de classement nomenclature installations classées -identité de l'architecte auteur du projet -surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations -lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (article 4. 4° du décret n02014-450)	CERFA	Pièce 1	59-Escofi-PE le Grand Arbre-1-Cerfa	1 à 17	Pièce 1 - CERFA
	Procédés fabrications (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1	Pièce 3	59-Escofi-PE le Grand Arbre-3-Description de la demande	28 à 49	Chapitre 3
	Capacités techniques et financières de l' exploitant (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2	Pièce 3	59-Escofi-PE le Grand Arbre-3-Description de la demande	23 à 27	Chapitre 2.3
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R 512-6/1° du CE)	AU-3	Pièce 7 / Pièce 7-1	59-Escofi-PE le Grand Arbre- 7 - Documents code de l'environnement	4	Pièce 7-1
	Plan à l' échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l' installation (R 512-6 / 2° du CE)	AU-4	Pièce 7 / Pièce 7-2	59-Escofi-PE le Grand Arbre- 7 - Documents code de l'environnement	6 à 7	Pièce 7-2
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/1 000 au minimum de l'installation - ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité. (R 512-6 / 3° du CE)	AU-5	Pièce 7 / Pièce 7-3	59-Escofi-PE le Grand Arbre- 7 - Documents code de l'environnement	9 à 11	Pièce 7-3
	Etude d'impact (R 512-6 / 4° du CE)	AU-6	Pièce 4-1	59-Escofi-PE le Grand Arbre-4-1- Etude d'impact	36 à 147	Pièce 4-1
	Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	Pièce 4-2	59-Escofi-PE le Grand Arbre -4-2- RNT Etude d'impact	18 à 46	Pièce 4-2
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	Pièce 4-1	59-Escofi-PE le Grand Arbre -4-1- Etude d'impact	82	Chapitre 5.4.5
Etude de dangers (R 512-6 / 5° du CE)	AU-9	Pièce 5	59-Escofi-PE le Grand Arbre -5-1- Etude de Dangers	85 à 128	Pièce 5-1	
			59-Escofi-PE le Grand Arbre -5-2- RNT Etude de Dangers	24 à 39	Pièce 5-2	

Pièces règlementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE (Remplissez la case lorsque concerné)						
Pièces	Reference CERFA	Dossier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations	
Code de l'Urbanisme	Notice précisant (R431-8 du CU) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; b) l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ; c) le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; d) les matériaux et les couleurs des constructions ; e) le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1	Pièce 6 / Pièce 6-1	59-Escofi-PE le Grand Arbre-6-Documents code de l'urbanisme	12 et 13	Chapitre 07
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2	Pièce 6 / Pièce 6-2	59-Escofi-PE le Grand Arbre-6-Documents code de l'urbanisme	19 à 28 et 42	Pièce 6-2
	Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	Pièce 6 / Pièce 6-2	59-Escofi-PE le Grand Arbre-6-Documents code de l'urbanisme	39 à 41	Pièce 6-2
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	Pièce 6 / Pièce 6-2	59-Escofi-PE le Grand Arbre-6-Documents code de l'urbanisme	29 à 38	Pièce 6-2
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CL)	AU-10.5	Pièce 6 / Pièce 6-2	59-Escofi-PE le Grand Arbre-6-Documents code de l'urbanisme	43 à 45	Pièce 6-2
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	Pièce 6 / Pièce 6-2	59-Escofi-PE le Grand Arbre-6-Documents code de l'urbanisme	43 à 45	Pièce 6-2
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7	Pièce 6 / Pièce 6-2	59-Escofi-PE le Grand Arbre-6-Documents code de l'urbanisme	43 à 45	Pièce 6-2

Pièces règlementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE (Remplissez la case lorsque concerné)						
Pièces	Reference CERFA	Dossier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations	
Décret N° 2014-450	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3	Pièce 5-1	59-Escofi-PE le Grand Arbre -5-1-Etude de Dangers	52 à 60	Chapitre 6
	Si site nouveau , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I r du CE)	PJ-5	Pièce 8 / Pièce 8-1	59-Escofi-PE le Grand Arbre-8- Accords et avis consultatifs	4 à 50	Pièce 8-1
	Si site nouveau , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-6	Pièce 8 / Pièce 8-1	59-Escofi-PE le Grand Arbre-8- Accords et avis consultatifs	24 à 25	Pièce 8-1
	Modalités des garanties financières (R 512-5° du CE)	PJ-10	Pièce 3	59-Escofi-PE le Grand Arbre-3-Description de la demande	26 à 27	Chapitre 2.3.4.3
	L'attestation d'un contrôleur technique [III de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et d) de l'art. R*. 431-16 du code de l'urbanisme]	PJ-24	Pièce 6 / Pièce 6-1	59-Escofi-PE le Grand Arbre-6-Documents code de l'urbanisme	7 et 8	Chapitre 03